

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 66

Artikel: Menus propos
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248814>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On rencontre encore trop souvent des organistes qui ont dès longtemps cette habitude d'accompagner le chant du prêtre et qui prétendaient jusqu'ici que cela n'était pas clairement défendu. Ils ne pourront plus à l'avenir se prévaloir de cet organiste. La décision ci-dessus est assez explicite et il est à espérer que cet usage que réprouvent également le respect du lieu-saint et celui de nos saints mystères, finira par disparaître complètement. Quelques instants de repos et de recueillement ne sont d'ailleurs pas de trop, pour les organistes aussi bien que pour le chœur.

J. G.

MENUS PROPOS

Athlétisme britannique. Un M. Minnith, près de Londres, avait fait le pari qu'il trouverait un homme capable, sans entraînement, de faire ce qui suit :

Courir un quart de mille.
Pédaler à bicyclette, un quart de mille.
Monter à cheval, un quart de mille.
Ramer en skiff, un quart de mille.
Nager en Tamise, un quart de mille.
Le tout en dix-sept minutes.

La bicyclette était une machine de dame, à faible développement. Le cheval était un cheval de charrette.

Un M. Martin accepta le défi.

La course à pied dura une minute dix secondes.

La bicyclette attendait à l'extrémité du parcours ; il l'enfourcha sans reprendre haleine et fit le quart de mille en 50 secondes.

Même durée de 50 secondes pour la chevauchée : le temps de quitter la selle et de sauter dans l'embarcation, l'intrépide athlète, à force de rames, fit son autre quart de mille en 2 minutes 10 secondes.

Martin plongea alors dans la Tamise, ayant devant lui 12 minutes pour achever son dernier exploit, qui ne fut pas le moindre, en raison de la température de l'eau qui était de 8 degrés.

Le froid le saisit vivement au départ, mais il se remit promptement et fit son quart de mille de natation, en belle forme, dans l'espace de 7 minutes 25 secondes. Les cinq épreuves avaient duré 42 minutes 25 secondes.

A votre tour, cher lecteur.

* * *

Deux groupes parlementaires. — Puisque nous sommes à l'Angleterre, relevons une particularité originale.

De temps immémorial, les députés anglais siégeaient avec le chapeau sur la tête. Or, depuis quelque temps, de jeunes législateurs, amis de l'élegance, ont pris l'initiative de siéger tête nue. On ne les en a pas empêchés, car l'Anglais respecte profondément la liberté individuelle ; mais on les a vus de très mauvais oeil.

Les partisans de l'ancien régime disposent d'un argument topique. Un article du règlement de la Chambre des communes est ainsi conçu :

« Quand un membre voudra demander la parole, il devra s'adresser au speaker (président) et le fera poliment, en soulevant son chapeau. »

Pour soulever son chapeau, ne faut-il pas l'avoir sur la tête ?

Mais ces jeunes élégants ne se tiennent pas

pour battus et soutiennent qu'un monsieur qui tient son chapeau à la main peut très bien soulever son couvre-chef sans que celui-ci soit posé préalablement sur son occupant. Et cela fait deux groupes hostiles, comme les gros-bouïens et les petits-boutiens de Lilliput.

Grave question, vous l'avouerez, que celle de savoir si les novateurs, par leur coup de tête, ne vont pas faire du tort au coup de chapeau.

* * *

Chameaux en Prusse. — Est-ce pour flatter Guillaume et célébrer son voyage d'Orient ?

Toujours est-il qu'un riche propriétaire prussien a conçu l'idée singulière de faire labourer ses immenses terres par des chameaux, et que tous les habitants des environs coururent voir ce spectacle extraordinaire de chameaux traînant la charrue.

L'essai a dépassé, dit-on, toutes les espérances ! Un chameau fait le travail de deux chevaux, et même de trois, et sa nourriture coûte moins cher que celle d'un seul cheval. D'autres propriétaires allemands se préparent à imiter l'exemple de leur compatriote. Quant au climat, il paraît que les chameaux déjà importés s'y sont habitués et ne paraissent nullement en souffrir.

Seulement, ces « dit-on » et ces « il paraît » ont le droit d'inspirer encore quelque méfiance. Faut-il que l'humanité ait attendu jusqu'à ce jour pour découvrir que les chameaux ont la bosse du labourage et celle de l'acclimatation ?

* * *

Timbres-poste d'autan. — On célèbre cette année le cinquantenaire du timbre-poste. Pourtant, à en croire les gens bien informés, l'institution, prise dans son esprit — on est excusable de la prendre ici à la lettre — daterait du milieu du siècle dernier.

En 1752, de riches financiers instituèrent à Paris la « petite poste » que Piarron du Chamousset devait faire relâcher au siècle suivant. Des règlements rendirent obligatoire l'affranchissement des lettres à l'aide d'un petit billet collé à l'extérieur et portant ces mots : *port payé*, avec l'indication du mois et du quantième.

Ces billets de *port payé* — tel était leur nom — se vendaient *un sou* en différents endroits de Paris. Ils disparurent on ne sait ni quand ni pourquoi. Comme quoi la nature ne fait pas de sauts, même en matière de timbres-poste !

Le petit fait énoncé plus haut vérifie une fois de plus une loi universelle, à savoir que les choses ont toujours été inventées avant qu'on ait remarqué leur invention.

* * *

On ne se décourage pas. — Le sort d'André — sur lequel il semble qu'on doive se faire de moins en moins d'illusion — n'effraye pas un Anglais, M. Charles Hite qui se propose d'aller au pôle en ballon, mais cette fois, dans un ballon dirigeable, lequel est de son invention.

Le ballon de M. Charles Hite, fusiforme, mesure 80 pieds de long et 27 et demi de diamètre. Les mouvements d'ascension et de descente sont obtenus au moyen d'un ballonnet auxiliaire, rempli d'air, disposé à l'intérieur du ballon.

L'appareil de direction se compose d'un châssis rectangulaire en acier, suspendu à l'aérostat par un grand nombre de fils d'acier. Dans ce châssis est placée une machine, à acide

carbonique, de 45 chevaux. La machine d'une légèreté extrême, puisqu'elle ne pèse que 26 kilos, actionne deux hélices volantes qui tournent avec une rapidité de 600 à 800 tours par minute.

On dit que les premiers essais sont suffisamment concluants.

Mais on ne dit pas quand l'audacieux gentleman compte partir.

* * *

Arbres qui ne brûlent pas. — Les incendies répétés de forêts et de plantations de nos côtés, nous rappelle que dans le Midi, où chaque année des incendies ravagent bien des forêts pendant les périodes de sécheresse, on a cherché le moyen d'opposer un barrage au fléau et de limiter, le plus possible, la part du feu.

M. Roland-Gosselin, de Villefranche-sur-Mer, a attiré l'attention sur un procédé de barrage qui mérite d'être pris en considération. Il consiste à planter des *haies ignifuges*, devant lesquelles l'incendie hésite et s'éteint.

La plante qui repousse le feu est l'*Opuntia ficus indica*. Elle est très connue en Algérie. Une haie d'*opuntia* est impénétrable au feu de broussaillages qu'elle arrête à ses pieds.

Cette propriété de l'*Opuntia* est due à l'eau, qui gonfle ses tissus et qui, en se vaporisant lentement, empêche l'échauffement des parties ligneuses. Pendant que cette évaporation se produit, l'incendie des arbres voisins a le temps de s'éteindre, et le feu ne va pas plus loin.

On ne saurait trop profliter des services de ce pompier végétal donné par la nature.

* * *

Féminisme d'outre-Rhin. — Il y a quelque temps, une Allemande devenait rédacteur en chef d'un journal de Dresde. Peu de temps après, cette virago était obligée de se démettre, car elle menait son personnel (masculin, s'il vous plaît) comme on ne mène pas des femmes de chambre. Devant l'insurrection unanime des collaborateurs, elle avait dû abandonner la place.

Maintenant, on annonce que cent soixante femmes se sont fait inscrire à l'université de Berlin.

C'est un peu beaucoup.

Sept de ces étudiantes suivront les cours de la Faculté de théologie.

Le protestantisme songerait-il à créer des « pastoresses » ?

* * *

Le théâtre en wagon. — On annonce, dans les trains américains, une innovation sensationnelle.

Une compagnie fait construire d'immenses voitures qui comportent une scène et dont le plancher, couvert de gradins, permettra à une centaine de spectateurs d'assister, moyennant une redevance supplémentaire, à un concert, une pantomime ou un vaudeville.

Le premier wagon-théâtre sera mis en circulation au printemps prochain, et l'on compte sur un grand succès.

Le dimanche, le wagon-théâtre sera transformé en wagon temple, où les amateurs de prêche pourront entendre un pasteur.

Certains yankees aimeront mieux voyager les autres jours.